

## **Annexe A4 - Contributions faites par les Maires des communes concernées**

**Sommaire :**

**Pages 2 à 4 : Contribution de Mme Nadia BOULAINSEUR Maire des 15e et 16e arrondissements de Marseille.**

**Page 5: Contribution de M. Michel AMIEL Maire de la commune des Pennes Mirabeau.**



La Maire

**Monsieur Bernard BOURGUE**  
Responsable Projets Fonciers-Direction des  
Opérations Granulats-Région Sud

LAFARGEHOLCIM  
795 av Frères Lumière  
13320 BOUC BEL AIR

Marseille, le 16 Octobre 2020

Ref: NB/ Ch.L/ 2020\_10

**Objet:** *Avis de la Mairie des 1516 sur la concertation publique portant sur la réalisation d'un Demi Echangeur sur l'autoroute A55 au lieu-dit « Jas de Rode » entre Marseille et les Pennes Mirabeau.*

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la concertation en cours sur la réalisation du demi-échangeur du Jas de Rode, j'ai demandé la tenue d'une réunion de présentation du projet à Marseille, dans les 15e et 16e arrondissements.

Avant de rentrer dans le fond du dossier, je regrette que dans cette étape essentielle de la concertation nous ayons dû intervenir auprès de la CNDP, de la DREAL et de Lafarge pour qu'une consultation se déroule en mairie des 15e et 16e arrondissements. En effet, jusqu'à ma demande formelle, seule la commune des Pennes-Mirabeau était concernée par cette concertation (Cahier de consultation en Mairie des Pennes-Mirabeau et organisation de réunions publiques).

Je demande à ce que cette erreur soit rectifiée. **Dans les prochaines étapes administratives nous conduisant à l'enquête publique, nous demandons à ce que chaque étape de la concertation intègre Marseille et son 16e arrondissements qui sont aussi concernés par cette infrastructure.** D'ailleurs, je rappelle que le protocole d'accord qui a scellé les fondations de ce projet et ses contreparties avec le Conservatoire du Littoral a été signé grâce au concours de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, de Lafarge et de la Maire des 15e et 16e arrondissements uniquement.

Sur le projet présenté par Lafarge et sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, **nous demandons le retrait de deux points essentiels et nécessaires** à notre accord sur la réalisation de cette nouvelle infrastructure.

Nous demandons:

- **la suppression du projet de report modal ferroviaire** (cf. page 52) via la gare de l'Estaque et de toutes autres gares situées sur les 15e et 16e arrondissements. Il n'est pas envisageable dans un secteur aussi pollué et saturé de véhicules, notamment de poids lourds, qu'une liaison de ce type puisse se faire entre la carrière de Lafarge et le réseau ferré actuel.
- **la suppression de la possibilité par d'autres sociétés d'utiliser le demi-échangeur** (page 35)

**S'agissant du report modal fluvial**, nous insistons sur la nécessité de mettre en oeuvre toutes les **études d'impact environnemental** sur les possibles augmentations du trafic routier vers le GPMM et de les intégrer à l'enquête publique.

**Le demi-échangeur** tel qu'il a été pensé dans le cadre du protocole d'accord de 2017 **ne doit en aucun cas être dévoyé de son objectif initial celui de ne servir qu'à l'exploitation de la carrière Lafarge** et de contenir la circulation trop longue et trop dangereuse des camions à travers l'Autoroute, les Pennes-Mirabeau et le Massif de la Nerthe.

**En aucun cas cette infrastructure ne doit accompagner le développement des reports modaux de Fret et de Fluvial à Marseille** qui saturent déjà nos bassins de vie, **il ne doit pas non plus accompagner** de quelques manières que ce soit **le développement d'un projet révisé du Terminal de Transports Combinés de Mourepiane** contre lequel nous sommes toujours fermement opposés.

**Nous demandons donc que ces précisions soient** clairement portées **dans tous les documents officiels, les enquêtes et les différentes études** qui conduiront à la réalisation du demi-échangeur dit du Jas de Rode.

Sur le plan technique, nous souhaitons que soit rajouté un point spécifique lié à la sécurisation du tronçon accessible du demi-échangeur en cas d'erreur d'aiguillage depuis l'autoroute jusqu'à la barrière DFCI qui réserve l'accès du chemin aux camions de Lafarge. En effet, cette partie comprenant le Pont des chasseurs et le chemin de terre avec un futur enrobé doit être sécurisée par des glissières afin d'éviter les dépôts sauvages qui sont un vrai fléau dans notre département. Ce risque pour l'environnement n'a pas du tout été pris en compte et il faut intégrer cette réalité.

Enfin, cette voie étant sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, uniquement réservée à Lafarge mais intégrée dans le domaine public, nous souhaitons que **des dispositions de video-surveillance soient réfléchies dans le cadre de l'enquête publique afin de garantir au mieux le contrôle du tronçon par son propriétaire.**

En application du principe de précaution et afin de garantir aux habitants du territoire impacté par cette réalisation un accès à toutes les études techniques, environnementales et d'impact, je vous informe que nous allons saisir l'Autorité Environnementale afin qu'elle exerce ses responsabilités en préparation de la future enquête publique. Nous tenons d'ailleurs à préciser qu'une enquête publique sur ce sujet est un préalable non-négociable.

**Si toutes les réserves que je viens d'évoquer sont purgées par vos réponses et par les enquêtes demandées, que les demandes formulées sont satisfaites, nous considérerons que l'enjeu environnemental et économique pour Marseille et son 16e arrondissement - notamment induit par le protocole d'accord sur le Massif de la Nerthe signé en 2017 et cédant 90h du Massif de la Nerthe détenus par Lafarge au Conservatoire du littoral - est réel et nous émettons un avis favorable à cette concertation en vue de la réalisation du demi-échangeur du Jas de Rode.**

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments dévoués.



**Nadia BOULAINSEUR**  
Maire des 15e et 16e arrondissements de  
Marseille

**Copie transmission par mail le 16.10.2020**

Monsieur Le Préfet de Région, Monsieur Mirmand

Madame La Maire de Marseille, Madame Michèle Rubirola



**es Pennes-Mirabeau**  
une ville au pluriel

**Le Maire**  
**Secrétariat particulier**  
**Téléphone: 09 69 36 24 12**  
**e-mail : cab.maire@vlpm.com**

**Monsieur Jean-Claude SALLES**  
**Directeur Société LAFARGE**  
**OLCIM-GRANULATS**  
**Rue des Frères LUMIERE**  
**ZAC des CHABAUDS**

**13320 BOUC BEL AIR**

Les Pennes Mirabeau, le 16 octobre 2020

**OBJET** : Demi-échangeur Jas de Rhodes

Monsieur Le Directeur,

Je me permets de vous adresser ce courrier dans le cadre des réflexions en cours relatives au projet de mise en place d'un demi-échangeur sur la commune des Pennes Mirabeau au niveau du site du Jas de Rhodes.

Dans le prolongement des deux concertations publiques organisées les 6 et 13 octobre 2020 à l'Hôtel de ville, je souhaitais vous informer, en ma qualité de Maire des Pennes Mirabeau, que je suis pleinement favorable à la réalisation de cet équipement que j'appelle à mettre en place depuis maintenant plusieurs années, pour différentes raisons.

En effet, ce demi-échangeur apparaît pour la commune des Pennes Mirabeau comme la solution la plus adéquate pour répondre au besoin de sécurisation de son entrée de ville du quartier des Cadeneaux, en réduisant la circulation, mais également en supprimant toutes les interactions entre les poids lourds venant et sortant de la carrière, les piétons, les automobilistes, et les cars scolaires qui utilisent régulièrement le rond-point et la route de la déchetterie.

De surcroît, dans la mesure où la route de la déchetterie constitue également un accès pour le centre de traitement des déchets de l'entreprise SITA et de la carrière SAMIN, l'installation d'un demi-échangeur pourrait être accompagnée d'une modification de la desserte de ces sites permettant de limiter leur accès qui pose aujourd'hui deux problèmes importants pour la commune, d'une part la voie est constamment l'objet de dépôts sauvages et d'autre part, elle est un point d'accès facile vers les massifs boisés avec tous les risques que cela engendre pour les dépôts de feux .

Enfin, en réduisant de manière importante le trafic de ce nœud routier, la mise en place d'un tel équipement aurait également pour effet de diminuer le bilan carbone des nombreux poids lourds amenés à emprunter chaque jour cet axe, cela s'inscrivant pleinement dans la démarche de diminution des émissions de gaz à effet de serre que je souhaite promouvoir au sein de la commune des Pennes Mirabeau.

En espérant, que ce projet aboutisse, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



**Michel AMIEL**  
Maire des Pennes Mirabeau